

<b>DEPARTEMENT SAVOIE</b>
<b>CANTON MOUTIERS</b>
<b>COMMUNE BRIDES-LES-BAINS</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

## ARRÊTÉ N° 26 – 40

### ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU 2<sup>ème</sup> ADJOINT

Le Maire de la commune de Brides-les-Bains,

**Vu** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** la délibération du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

**Article 1 :** À compter du 21 mars 2026, **Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> adjointe**, est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant le Tourisme et la Culture, le Soutien de la Population et de la vie quotidienne, de la collectivité de Brides-les-Bains.

**Article 2 :** La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 3 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brides-les-Bains,  
Le .././.....

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



Je soussignée, **Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> adjointe**, atteste avoir pris connaissance du présent arrêté.

Date 24.12.26

Signature :

A handwritten signature in black ink is written below the 'Signature :' label. The signature is cursive and somewhat illegible.